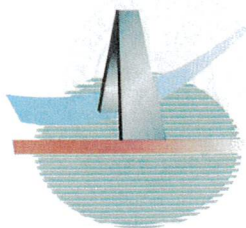


MAIRIE
DE
FRENOUVILLE



14630

Tél. : 02 31 23 43 31

Fax : 02 31 39 56 22

e.mail : secretariat-general@frenouville.com

Le Maire de la commune de Frénoville,

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL

Portant délégation du Maire aux Adjoints

N° 10/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

Vu la délibération n°2026/11 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des Adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Mr Christophe CLÉMENT en qualité d'Adjoint au Maire

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Mr Christophe CLÉMENT,

A R R E T E

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du CGCT, Mr Christophe CLÉMENT, 4^{ème} Adjoint au Maire, est délégué aux Bâtiments, Espaces verts, Voies et Réseaux, Sécurité et Accessibilité et assurera en nos lieu et place les fonctions et missions relatives aux Bâtiments, Espaces verts, Voies et Réseaux, Sécurité et Accessibilité.

Article 2 : A compter du 01 avril 2026

- Délégation permanente est également donnée à Mr Christophe CLÉMENT, 4^{ème} Adjoint au Maire, à l'effet de signer tous documents concernant les Bâtiments, Espaces verts, Voies et Réseaux, Sécurité et Accessibilité. Par cette délégation, Mr Christophe CLÉMENT, 4^{ème} Adjoint au Maire, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service Bâtiments, Espaces verts, Voies et Réseaux, Sécurité et Accessibilité, le suivi des contrats d'entretien et de maintenance des bâtiments, l'examen des projets et le suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, éclairage public, électricité, gaz, téléphone, le bon entretien et fonctionnement du parc automobile, l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux et installations sportives, la maintenance des bâtiments communaux.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents. La signature par Mr Christophe CLÉMENT, 4^{ème} Adjoint au Maire, des pièces et actes, ci-dessus, devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire », Nom, Prénom, qualité et signature de l'Adjoint.

Conformément à l'article R431-1 du Code de justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet
- SGC Val et Littoral
- L'intéressé

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Je soussigné, Alain PORQUET, Maire certifie le
Caractère exécutoire du présent arrêté par son envoi
En Préfecture le 30 mars 2026 et sa publication le
30 mars 2026

Fait à Frénoville, le 30 mars 2026
Le Maire,
Alain PORQUET



Accusé de réception en préfecture
014-211402870-20260330-10-2026
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026